

Protocole sanitaire version n°5 janvier 2022

Nom de l'établissement :	Lycée français Théodore Monod, Nouakchott
--------------------------	---

Cette proposition de protocole a été établie lors de la tenue de: (préciser les instances et leurs dates) :	
<ul style="list-style-type: none"> • Conseil pédagogique • Conseil des maîtres 	/
<ul style="list-style-type: none"> • CHSCT / CS • Conseil d'Etablissement 	10/01/22 12/01/22 (consultation à distance)

I- Etat des lieux :

Nombre total d'élèves	1216	Nombre total de personnels	107
Nombre d'élèves des classes maternelles	145	Nombre de personnels enseignants	80
nombre d'élèves de classes élémentaires	456	Nombre de personnels d'éducation	11
nombre d'élèves des classes de collège	357	Nombre de personnels techniques	9
nombre d'élèves des classes de lycée	258	Nombre de personnels administratifs	7

Nombre de bâtiments de l'établissements	25	Nombre de bureaux administratifs	9
Nombres de salles de classes	50	Nombre d'espaces cafétéria	2
Nombre de salles annexes supplémentaires	5	Nombre de vestiaires pour les personnels techniques	1
Nombre de cours de récréation	4	Nombre de plateaux sportifs dans l'établissement	1
Nombre de salles de professeurs	1	utilisation de plateaux sportifs extérieurs	0
Nombre de d'espaces sanitaires et WC adultes	8	Nombres d'espaces sanitaires et WC élèves	9

II- Mesures sanitaires

Modalité d'information des familles, des élèves et de formation des personnels
Note d'information pour les familles Note de service pour les personnels + présentation orale si besoin (non lecteurs) Présentation pour les élèves : gestes barrières et distanciation sociale...supports adaptés à chaque tranche d'âge.
Dispositifs pour préserver la distanciation lors des entrées et sorties des écoles
La situation sécuritaire implique de n'utiliser qu'un seul portail d'entrée. 1 ^{er} degré : entrée différenciée entre maternelle et élémentaire, sorties échelonnées 2 nd degré : distribution de gel hydro alcoolique à l'entrée, 1 seule personne à la fois dans le sas d'entrée. Responsabilité individuelle et collective des familles et des élèves sur la voie publique.
Aménagement et entretien des établissements scolaires
Formation des agents d'entretien de l'établissement et des prestataires de l'établissement au protocole de nettoyage. L'aération des locaux doit être régulière, et obligatoire pendant le ménage des salles. Une attention particulière sera portée aux surfaces de contacts fréquents : poignées de portes, interrupteurs, ordinateurs, matériel de sciences... Les tourniquets de sécurité seront nettoyés après chaque entrée et sortie collective (8h00, 13h00, 14h30, 17h30) et durant la journée, tout comme les mains courantes d'escalier.
Adaptation des règles de distanciation en milieu scolaire dans tous les espaces de l'établissement (y compris modalité de l'alternance le cas échéant)
<u>En fonction de l'évolution de la situation, les médecins référents pourront conseiller à l'établissement le passage à des demi-jauges :</u> <u>1er degré :</u> - Accueil des élèves en 1/2 classe Groupe A lundi/mercredi/vendredi Groupe B mardi/jeudi en semaine 1, Groupe A mardi/jeudi / Groupe B lundi/mercredi/vendredi en semaine 2 - Les récréations se dérouleront à des horaires décalés. Des pauses toilette sont naturellement prévues. Le lavage des mains sera obligatoire à chaque entrée en classe. <u>2nd degré :</u> - Accueil des élèves en 1/2 classe Groupe A lundi/mercredi/vendredi Groupe B mardi/jeudi en semaine 1, Groupe A mardi/jeudi / Groupe B lundi/mercredi/vendredi en semaine 2

Pratique de l'EPS :

L'équipe d'EPS travaille à proposer des activités conformes aux préconisations de distanciation notamment.

Enseignements scientifiques :

Protocole de nettoyage particulier du matériel et machines partagés par les élèves. Matériel mis à disposition.

Stratégie visant à réduire le brassage des élèves dans l'établissement

Les élèves ont cours autant que possible dans une seule salle de classe (hors cours en salles spécialisées) Les déplacements sont minimisés.
Gel hydro alcoolique dans chacune des salles de classe.

Récréations :

1er degré :

Récréations en horaires décalés (utilisation des deux grandes cours pour cycle 2 puis cycle 3).

2nd degré :

- 1 récréation pour tous : sensibilisation distanciation physique et gestes barrières
- Présence massive des surveillants dans les espaces dévolus aux différents niveaux
- Sensibilisation des élèves sur le nombre maximum d'élèves dans les espaces WC (Affichage)

Information des parents sur leur rôle.

Surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant.
Mail par l'APELF aux parents pour rappeler qu'il faut garder l'enfant à la maison en cas de symptômes suspects tels que fièvre, toux, nez qui coule...
Prise de température avant le départ à l'école et au retour de l'école en cas de doute
Demander à ce qu'ils participent à la sensibilisation des règles de distanciation et des gestes barrières.
Demander aux familles la fourniture des masques à partir de la classe de CP
Appel à la responsabilité individuelle et collective lors des rassemblements sociaux
Les réunions d'information habituelles pourront se tenir à distance.

Politique de l'établissement concernant le port du masque pour les élèves, les personnels.

Port du masque obligatoire pour **tous les personnels du LFTM et les élèves à partir de la classe de CP.**
Demande aux familles d'acheter des masques en tissu lavables ou masques chirurgicaux pour les élèves à partir du CP
Fourniture de 2 masques en tissu pour tous les personnels, renouvelés mensuellement.

Des pauses pourront être organisées par les professeurs en dehors des temps de récréation pour permettre un petit temps « d'aération » à l'extérieur de la salle de classe.

Organisation du périscolaire

Les activités périscolaires et de l'AS peuvent être suspendues en fonction de la situation.

Gestion des cas dans l'établissement

Organisation de l'infirmierie :

Création d'une salle d'attente extérieure avec des bancs (ne plus faire attendre les élèves à l'intérieur)

Sonnette pour prévenir l'infirmière

Prise de température, gel sur les mains pour tout élève qui souhaite rentrer dans l'infirmierie

Dans la salle d'attente sera installé un lit de camp (pour les cas suspects en attente de retour à la maison)

Un test antigénique peut être réalisé par l'infirmière après accord des parents.

En cas de doute, appel du médecin référent de l'ambassade de France en matière de COVID:

- Dr Raymond NAJJAR **36 34 22 00**
- Le Dr Sidahmed SOUFIANE, infectiologue, **33 10 03 83** établira le lien avec les autorités mauritaniennes et conseillera l'établissement.
- Le Dr Marie-Laure GAUCHER, **49 48 73 40**

L'officier de sécurité du Poste sera systématiquement informé ainsi que le **Directeur régional de la santé mauritanienne**, qui analyse la situation et conseille l'établissement dans la prise de décision.

- **Conduite à tenir en fonction du statut vaccinal de l'individu :**
- **Test positif**
 - o **Schéma vaccinal complet (avec ou sans rappel)**
 - Isolement 7 jours à partir du jour du test positif
 - Un contrôle à 5 jours permet la levée de l'isolement si test antigénique ou PCR négatif
 - A l'issue de la période d'isolement, un test négatif permet le retour au lycée. S'il est positif, une nouvelle période d'isolement de 7 jours débute.
- o **Non vacciné ou schéma vaccinal incomplet**

- Isolement 10 jours à partir du jour du test positif
- Un contrôle à 7 jours permet la levée de l'isolement si test antigénique ou PCR négatif
- A l'issue de la période d'isolement, un test négatif permet le retour au lycée. S'il est positif, une nouvelle période d'isolement de 10 jours débute.

- **Cas contact avec une personne positive**
 - o **Si vacciné totalement**

 - **Pas d'isolement** ; mais test antigénique ou PCR dès le premier jour (J0)
 - **Tests de contrôle à J2 puis J4**

 - o **Si non vacciné ou incomplètement**

 - **Test de dépistage et isolement 7 jours**
 - Second test 7 jours après le dernier contact

III- Mesures pédagogiques

Proposition de calendrier de reprise des cours (éventuellement distinguer par niveaux)
Dispositif de continuité pédagogique en faveur des élèves non présents pour cause d'alternance (éventuellement distinguer par niveaux)
L'établissement s'efforcera de maintenir un lien à distance avec les élèves qui ne pourraient pas être présents, via Pronote pour les élèves du secondaire et en se référant à la charte de l'EAD Pour les élèves du primaire Cf. Charte de l'EAD au primaire en annexe.
Proposition de calendrier pour la tenue des conseils de classe et conseil des maîtres
Proposition de faire les conseils de classe en présentiel en salle polyvalente (avec nettoyage juste après et aération de la salle les portes ouvertes durant tout le conseil)
Commentaires - Mesures spécifiques

III- Mesures administratives

Adaptation de l'organisation du fonctionnement administratif de l'établissement

La communication par courriels et téléphone avec les familles sera privilégiée.

Il est vivement recommandé de consulter le site du lycée.

Le port du masque est obligatoire pour toute personne entrant dans l'établissement. Du gel hydro alcoolique est distribué dans le SAS (la porte d'entrée sécurisée de l'établissement).

Annexe

Charte sur l'EAD école primaire LFTM Nouakchott

1°) principes généraux

-première étape : sonder les parents de la classe sur les moyens dont ils disposent pour l'EAD, les créneaux : en fonction des réponses, l'enseignant tranchera soit le matin, soit l'après-midi ou les deux

-les règles de l'école à distance seront explicitées (horaires, les modalités et fréquence d'envois, correction...)

Les parents sont invités à échanger avec l'enseignant de leur enfant dès qu'ils en ressentent le besoin.

2°) Le cadre des visios

Pour les moments de classe en visio, afin d'apporter un cadre favorable aux apprentissages, des conseils seront fournis aux familles

- l'enfant doit être assis sur une chaise**
- l'écran doit être sur un support rigide**
- pas de nourriture en même temps que la visio**
- éteindre la télévision**
- prévoir un endroit calme**
- adulte présent au démarrage de la visio puis se retirer**

3°) l'enseignement des langues vivantes

-intégrer les enseignants de langue dans les visios : les enseignant.e.s enverront aux deux enseignant.e.s de langue de leur classe (anglais et arabe) leurs créneaux de visios et inviteront l'enseignant.e (après concertation avec celui-ci ou celle-ci) à une visio pour qu'elle/il intervienne

-l'enseignant.e de langues peut lui/elle proposer également une visio (en concertation avec l'enseignant.e de la classe)

4°) les aspects matériels durant l'EAD

-afin d'éviter l'utilisation de photocopies ou de feuilles imprimées, l'utilisation des manuels sera privilégiée durant l'EAD.

Pour les parents qui n'auront pas la possibilité d'imprimer, les photocopies seront faites par l'établissement

- la communication whatsapp de l'enseignant avec les parents sera privilégiée avec l'option « liste de diffusion »

5°) l'harmonisation par niveau :

-l'harmonisation par niveau sera vivement conseillée mais ne sera pas imposée

-un travail commun entre les trois enseignants du même niveau permet une harmonisation des apprentissages. Celle-ci nécessite une rencontre avant de démarrer une nouvelle semaine pour se répartir le travail à mettre sur le padlet.

Sur le padlet, on peut mettre des capsules vidéos, des fichiers audios, des liens...

6°) relations avec la direction durant l'EAD

-le directeur sera mis en copie pour tous les envois collectifs

-les parents seront invités à communiquer avec le directeur en cas de besoin

7°) nouveaux apprentissages

-les nouvelles leçons, les nouvelles notions pourront être présentées sous format vidéos courtes (capsules « les fondamentaux » ou vidéos faites par l'enseignant.e)

Cette charte a été élaborée par le conseil des maîtres du 4 mars 2021 et les représentants de parents d'élèves le 23 mars 2021.